



#### A- Inscription en ligne

**Merci de privilégier ce système d'inscription en ligne** qui nous permet de traiter les dossiers de façon plus simple et rapide. Si, de façon exceptionnelle, il ne vous est pas possible de procéder ainsi, vous pourrez retirer une fiche d'inscription lors des permanences mises en place au gymnase Herrade

A noter que l'inscription ne sera définitivement confirmée qu'après la validation de toutes les étapes ci-dessous :

- Saisie en ligne de toutes les informations demandées :

<https://www.gestgym.com//public/inscription/add/67-strasbourg-g-r-s-HYsbtjqfdaC.html>

- Réception de **tous les documents + cotisation** (cf. ci-dessous) lors des permanences mises en place :

- ✚ **Septembre 2019** : tous les lundis de 17h à 19h et mercredis de 13h30 à 16h30, au **gymnase Herrade** (local médical)
- ✚ **Octobre 2019** : jours et horaires précisés ultérieurement

- **Documents à fournir OBLIGATOIREMENT :**

- Cotisation : à remettre lors des permanences
- Photo d'identité : **sous forme numérique**, soit lors des permanences (*photo prise sur place*) **ou** envoi par mail (*nommer le fichier avec nom et prénom de la gymnaste*) à [strasbourg.grs@gmail.com](mailto:strasbourg.grs@gmail.com)
- Certificat médical : soit lors des permanences **ou** envoi par mail (*nommer le fichier avec nom et prénom de la gymnaste*) à [strasbourg.grs@gmail.com](mailto:strasbourg.grs@gmail.com)
- Fiche d'inscription renseignée (*seulement si impossibilité de remplir le formulaire en ligne*) : à retirer et à remettre lors des permanences

À noter que à partir de cette saison, les informations concernant le coupon-réponse Assurance FFGym vous seront envoyées directement par la FFGym.

**Les entraîneur.e.s n'accepteront aucun document qui pourrait leur être remis en mains propres.**

#### B- Frais d'inscription

- La cotisation comprend l'adhésion à l'association, la licence FFGym avec l'assurance de base, la pratique du sport (mise à disposition des locaux, utilisation du matériel...) ainsi que les frais pédagogiques.
- Le règlement de la cotisation s'effectue en **totalité à l'inscription** (*3 chèques max libellés à l'ordre de **Strasbourg GRS** avec au dos, mentionnés le nom et le groupe de la gymnaste*). Pour toute autre modalité de paiement (*Virement ou Espèces*), veuillez vous adresser aux personnes présentes lors des permanences.
- **Une réduction de 30 €** sur la cotisation annuelle est accordée à partir du 2ème enfant de la même famille
- **Seules les inscriptions accompagnées du règlement de la cotisation seront prises en compte.** Toute inscription établie en cours d'année (*à partir du mois de novembre*), devra **obligatoirement** être **régularisée**, à l'issue de la **2ème séance d'entraînement par voie de courrier** (*Adresser à Mme Nadia Charnay – 51 chemin du Beulenwoerth – 67000 Strasbourg*).

**Le règlement de la cotisation ne donne lieu à aucun remboursement en cours de saison**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITÉ**

**DATES BUTOIR : Le 8 SEPTEMBRE pour LES SECTIONS COMPÉTITION, le 15 SEPTEMBRE pour TREMPLIN, GP1 et GP2 , le 30 SEPTEMBRE pour les SECTIONS LOISIR.**

Après la date butoir de réception du dossier d'inscription, **pour des raisons de responsabilité**, toute gymnaste n'ayant pas souscrit aux conditions citées précédemment se verra **interdire l'accès aux entraînements** jusqu'à réception du dossier **COMPLET**. *Pour les sections LOISIR, la place dans le groupe sera alors libérée.*

**AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCORDÉE.**